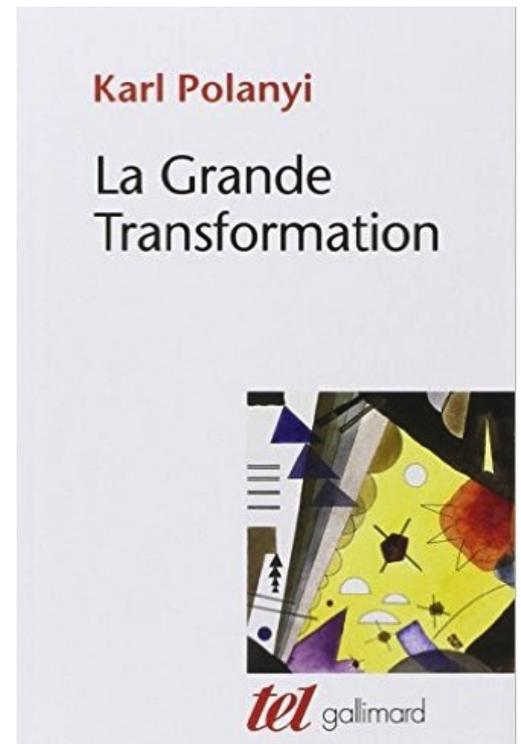


DEMAIN... LA FIN DU TRAVAIL ?

« Accepter la mort de l'emploi, donc la chute de ce système, puis travailler à en créer un autre reposant sur d'autres valeurs, cela suppose de faire exploser nos préjugés et bien des corporatismes. Ce chantier a de quoi donner le vertige. »¹

Au début étaient les « communs »

Au Moyen-Age, le territoire était pour partie composé de « communs », dont l'usage était gratuit. Ces terres étaient réparties ou essayées au coeur de vastes propriétés seigneuriales de droit divin, confiées à la charge de vassaux assujettis. La lente disparition de ces communs, durant les XVII et XVIIIe siècles, priva progressivement les villageois de nombreuses possibilités d'accès à des biens essentiels. Furent ainsi supprimés le glanage² et le grappillage sur les champs de culture, le libre accès aux terres de pâture pour le bétail et aux forêts ou vergers pour la cueillette, la pêche, la chasse ou la récolte du bois mort indispensable pour se chauffer.. Ces pratiques d'enclosures, c'est-à-dire d'accaparements privatifs et lucratifs des terres de cultures et de forêts, provoquèrent un exode rural massif. Elles s'avèrent être un levier puissant pour produire l'émergence d'un salariat qui, jusque-là, rebutait à se constituer et dont les manufactures puis les usines aux abords des villes avaient un pressant besoin³.



¹ « L'emploi est mort, Vive le travail », Bernard Stiegler, éd. Mille et une Nuits, Fr ? 2015, p.94

² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Glanage>

³ "lire à ce sujet POLANYI Karl, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps,*

Une rente pour tous sur des communs privatisés

Arguant sans la contester de cette évolution irréversible, - de l'usage collectif et gratuit de communs vers leur appropriation lucrative et privative⁴ -, certains aujourd'hui réclament de l'Etat qu'il alloue à chaque individu dès sa naissance une « rente » lui permettant de s'acheter les moyens perdus de répondre à ses besoins primaires, d'où le nom donné à cette forme d'allocation à vocation universelle : *revenu de base* (RDB pour la suite du texte) ou *Basic Income*. Il s'agit en somme d'établir un droit nouveau à jouir individuellement et légitimement d'une partie basique du patrimoine commun de toute l'humanité, accumulé par des siècles de travail, de recherches et d'inventivités collectives, dont en marchandise l'accès cette pratique d'enclosures, passées comme contemporaines (copyright ou propriété intellectuelle, brevetage du vivant, etc).

Alternatives Humanistes
Ensemble, vers l'Autonomie...

Généralement conçu par la plupart de ceux qui le préconisent comme un socle inconditionnel et individuel, accordé dès la naissance⁵, le RDB selon eux doit pouvoir être complété par tout autre forme de ressources légalement autorisées, les « revenus d'activité » : salaires, revenus d'indépendants, rentes foncières, immobilières ou financières, dividendes, intérêts bancaires, plus-values boursières etc.

Le point commun entre les différentes variantes du RDB peut aussi être formulé de la manière suivante: nous sommes des êtres *de besoin* qui



Frédéric Bosqué

éd. Gallimard, 1983 et *Le Temps des Bûchers. Note sur une période cruciale de Magie et politique*, éd. Les Empêcheurs de Penser en Rond, 1997

⁴ Le minimum d'entretien selon Charles Fourier, *La fausse Industrie*, éd. Anthropos, (1836) 1967, p.491 : « Le premier droit, celui de récolte naturelle, usage des dons de la nature, liberté de chasse, cueillette, pâture, constitue le droit de se nourrir, de manger quand on a faim. Ce droit est dénié en civilisation par les philosophes et concédé par Jésus-Christ en ces mots : [...] Jésus, par ces paroles, consacre le droit de prendre quand on a faim, son nécessaire où on le trouve, et ce droit impose au corps social le devoir d'assurer au peuple un minimum d'entretien : puisque la civilisation le dépouille du premier droit naturel, celui de chasse, pêche, cueillette, pâture, elle lui doit une indemnité ».

n'avons pas demandé à vivre dans un monde où tout aujourd'hui se vend, se loue, s'achète, bref nécessite la possession d'un minimum de monnaie, de *pouvoir d'achat*, si on veut survivre. A côté de ce revenu de base en argent, appelé aussi « revenu social garanti », « allocation universelle » ou « revenu inconditionnel d'existence », certains dont les tenants de la « Dotation Inconditionnelle d'Autonomie (DIA) »⁶ préconisent l'ajout de (ou le retour vers) diverses formes d'accès gratuits à des services de base, manière de forcer une *écologisation* des comportements : droit de tirage sur une certaine quantité de chauffage, d'électricité et d'eau, de droit au transport public, etc.

Mais pour quel montant, financé comment ?

Pour le reste, tout ou presque distingue ou même oppose entre eux les tenants de cette réforme plutôt vague, s'affirmant pourtant comme la promesse d'un système de protection sociale digne du XXI^e siècle⁷. Ainsi les uns la fixent à 300 ou 400 euros par mois par exemple⁸, somme souvent présentée comme phase de démarrage avant une transition vers un sommet rarement nommé mais suffisamment lente que pour être supportable par la droite réformiste-libérale, alors que d'autres placent directement la barre à 1000 euros, soit l'équivalent du seuil de pauvreté en Belgique. Dans les deux cas, il s'agit généralement de substituer à terme ce revenu inconditionnel et individuel à toute autre forme de prestation sociale actuelle (chômage, pension, allocations familiales, revenu d'intégration sociale...). Ou presque : beaucoup préconisent de conserver un système « solidaire » pour les soins de santé.

Les moyens de financement varient tout autant, mais ils s'appuient quasi tous sur un premier gain qui serait réalisé par la suppression des prestations



⁵ dont souvent le montant varie tout de même selon que l'on est un citoyen mineur ou un citoyen majeur

⁶ <https://vimeo.com/37789486> : la DIA propose qu'une partie du paiement du RDB, qui devrait permettre « une vie décente, frugale et conviviale », se ferait en monnaie locale et fondante, à côté d'accès gratuit à toute une série de choses liées à l'énergie, à l'éducation, à l'alimentation, à la santé, etc...

⁷ <http://revenudebase.info/>

⁸ Le montant proposé reste souvent un mystère comme dans cette émission de la RTBF où Philippe Van Parijs, l'un des pionniers de cette idée, n'énoncera jamais le chiffre qu'il défend, chaque fois coupé par des journalistes plus enclins apparemment à faire du show qu'à connaître la réponse à leurs propres questions: <https://www.youtube.com/watch?v=QevWL-SlrIQ>

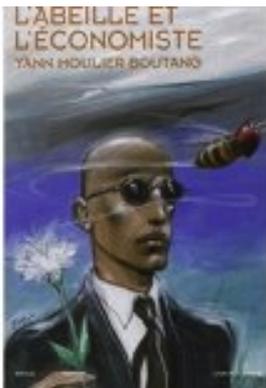
et donc des cotisations sociales (système jugé bureaucratique et obsolète). Celles-ci seraient du coup transformées en « impôts sur les personnes physiques » (IPP), et donc entièrement payées par ceux qui auraient un emploi et non plus pour majeure partie par leur employeur⁹.

D'autres proposent le remplacement de la cotisation ET de l'impôt lui-même sur les salaires (système jugé en réalité non re-distributif dans les faits) par une TVA portée à... 50%, ce qui du coup ferait reposer le RDB sur l'ensemble des citoyens au prorata de leur consommation¹⁰.

D'autres encore miseraient sur une taxation de la spéculation financière, voire de tout mouvement financier, et/ou des bénéfices des entreprises. Voilà qui fait dire à certains qu'ainsi financé, le RDB légitimerait dans un cas la société consumériste (taxe des flux : plus on dépense, achète, vend, plus il y a de taxes) et de l'autre le profit capitaliste. En tous les cas, il les rendrait l'une comme l'autre indispensables !

Enfin, précisons que certains étudient aussi un financement du RDB qui ne s'indexerait sur aucun prélèvement supplémentaire ou substitutif aux prélèvements d'aujourd'hui mais bien sur de la création monétaire, souvent locale et fondante¹¹.

Et voici les abeilles ...



Il est intéressant de noter que les tenants de la formule qui consiste en somme à taxer le capitalisme financier justifient leur proposition de « revenu social garanti » sur un tout autre argumentaire que celui de la rente moralement due à chacun suite à la capture historique des « communs ». Quoique ! Yann Moulier-Boutang¹², économiste français, animateur de la revue « Multitudes », tenant de cette formule

de financement, s'appuie sur une analyse qu'il fait de la transformation du capitalisme, où la financiarisation de l'économie et l'émergence de la production collaborative à l'échelle mondiale permettent au capital de

⁹ <http://www.philocite.eu/basewp/wp-content/uploads/2015/11/La-Fin-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-sociale.pdf>

¹⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=-cwdVDcm-Z0>

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=aMGFIdJG7IQ>

¹² <http://www.franceculture.fr/oeuvre-l-abeille-et-l-economiste-de-yann-moulier-boutang>

capturer de la valeur produite en dehors de tout rapport salarial.

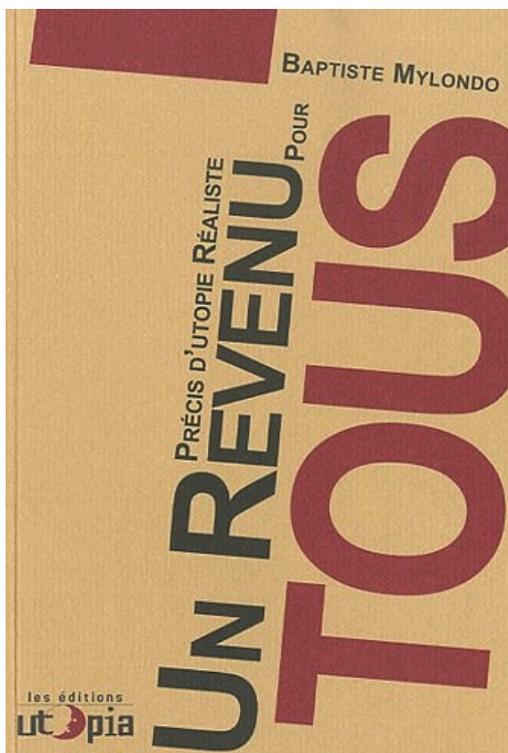
Cette économie collaborative, qui alimente la toile en permanence, il la compare au mécanisme de pollinisation par les abeilles : celles-ci en travaillant pour leur communauté, lorsqu'elles vont à la récolte du nectar des fleurs, permettent en même temps aux arbres du verger de se reproduire en essaimant le pollen. Ce deuxième travail gratuit fait la richesse du cultivateur au même titre que les communautés sur internet produisent gratuitement un tas de choses, d'idées, de savoirs, d'habitudes de consommation, qui permettent à de très grandes multinationales de vendre de l'information commerciale ou même de breveter des nouveautés dont elles n'ont payé personne pour les trouver.

Une entreprise comme *Meetic* (site de rencontres), qui n'emploie qu'une poignée de salariés, est une des entreprises les mieux cotées en bourse : sa valeur marchande vaut par le travail que font de manière très autonome et gratuite ses milliers d'utilisateurs ! Bref, aujourd'hui qui produit quoi, quand, et pendant combien de temps ? A quelle valeur et sur quels critères doit être fixé ce temps productif ? Autant de questions auxquelles il n'est plus possible de répondre. Dans un capitalisme devenu essentiellement cognitif, basé de fait sur les connaissances, l'esthétique, l'innovation formelle, la communication, la circulation et le traitement de l'information, le repérage, le contrôle et le décodage des comportements, voire l'achat et la vente d'entreprises ou d'actions, il n'est plus possible de déterminer qui rémunérer pour quel travail effectivement fourni. La seule alternative est donc de donner à tout un chacun une somme d'argent arbitrairement (donc politiquement) fixée, et financée par une taxation de ce qui aujourd'hui permet massivement la capture de la valeur, à savoir les mouvements financiers.

Mais tout ça pour quoi ?

Les divergences entre tenants du RDB ne s'arrêtent ni aux montants ni aux modes de financement, parfois idéologiquement contradictoires. Il en va ainsi aussi des finalités poursuivies ou des effets espérés. Certains définissent clairement l'objectif central d'un RDB comme devant permettre de mettre « fin à ce chantage à la faim qu'exercent les parties prenantes de la société

de production sur tous les hommes et à l'exploitation suicidaire de la nature et de toutes ses formes de vie. »¹³ D'autres, très proches, veulent libérer chacun de toute obligation d'aller se vendre sur le marché du travail ou du moins de lui permettre de s'y inscrire avec un rapport de force qui lui serait désormais plus favorable puisqu'assuré tout de même d'avoir de quoi manger et se loger à la fin du mois... Pourtant, avec moins de 1000 euros par mois, dans de grandes villes de surcroît, il semble difficile d'imaginer pouvoir se débrouiller seul et sans autres ressources telles qu'un salaire complémentaire, un héritage, une belle épargne, la propriété d'une maison ou une assurance privée pour assurer ses soins de santé.



D'autres (moins naïfs?) valorisent au contraire le RDB en ce qu'il permettrait de relancer la croissance et l'emploi. Il s'agit de miser, en premier lieu, sur le fait qu'assurer un RDB à chacun va conduire à abaisser les exigences salariales et la prégnance de la négociation collective en cette matière, donc renforcer la flexibilité en somme, tout bénéfique pour les entreprises qui, c'est bien connu, « créent l'emploi » dès lors que leurs profits s'accroissent. Et en second lieu, sur le fait qu'un certain nombre de gens vont réduire leur temps d'emploi puisque bénéficiant de ce socle de revenu de base, ce qui ouvrira le jeu, donnera davantage de possibilités d'embauche, mais sans doute à temps partiels

et de manière très flexible ou aléatoire, type contrat « Zero Heure » (le travailleur signe un contrat exclusif avec une entreprise mais celle-ci ne rémunère que les heures qu'elle lui fait effectivement prester chaque fois qu'elle en a besoin).

Bref, entre ceux qui misent sur le RDB pour renforcer la marge de négociation du candidat à l'emploi face à l'embauteur et ceux qui louent tout l'intérêt du RDB pour le profit des entreprises (ce qu'elles ont très bien compris d'ailleurs, comme en Finlande, où le Parti libéral au pouvoir est le

¹³ <http://revenudebase.info/2013/01/09/revenu-salaire-vie-friot/>

fer de lance de l'application imminente de cette mesure¹⁴), il est difficile de saisir les bases d'une connivence pourtant affichée.

Cacher cette pauvreté que je ne saurais voir

Un autre argument des tenants du RDB est qu'il permettrait de lutter efficacement contre la pauvreté. Cela s'avère souvent discutable puisque la plupart des propositions fixent un montant (très) inférieur ou parfois égal au seuil de pauvreté lui-même. Or soit cet indicateur est inopérant, soit il est valide. Dans cette seconde hypothèse, en quoi offrir à tout le monde un revenu égal au seuil de pauvreté éradiquerait-il... la pauvreté ? Tout au plus en effacerait-il sans doute l'expression la plus explicite et la moins supportable pour beaucoup : la mendicité. Il faut noter par ailleurs que, dès lors que des mesures basiques sont prises pour que chacun ait le « minimum vital », la lutte contre la pauvreté se cantonne ainsi à « offrir » aux pauvres d'être moins pauvres (grâce à la solidarité nationale) sans s'attaquer nécessairement aux mécanismes économiques qui la produisent. Au contraire, on pourrait penser que l'instauration d'un RDB pourrait bien rendre désormais légitimes, plus tolérables en tout cas, les institutions du capitalisme et les écarts de richesse qu'elles engendrent, dès lors que plus personne ne risquerait finalement de mourir chez nous de son existence et de son hégémonie.

Et c'est bien autour de cette question que se jouent finalement les divergences : s'agit-il de réduire les inégalités, d'interdire ou d'empêcher la production d'une pauvreté extrême, excessive, au point que, fixée à son seuil, elle en devienne tolérable tout autant que la richesse dans sa démesure ? Ou s'agit-il de contrer, subvertir, briser le système même qui produit cet état de fait, qui en permet la prégnance et la violence ?

Pour on contre ?... Héritier du Conseil National de la Résistance

En réalité, une seule formule, que son inventeur, l'économiste français Bernard Friot¹⁵, refuse d'ailleurs d'assimiler au nom générique de revenu de base, s'affirme ouvertement anti-capitaliste. Pour bien marquer sa spécificité,

¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=hqX-9U9aNM8>

¹⁵ www.reseau-salariat.info

Bernard Friot nomme d'ailleurs sa proposition du terme de « salaire » et non de revenu, allocation ou rente. Salaire inconditionnel et à vie, dit-il, dont le montant minimal mensuel serait de 1500 euros, accordé de droit à tout individu majeur, puis pouvant varier selon un écart maximal de 1 à 4 en fonction de la « qualification » (et non du diplôme !) qui serait accordée à la personne par un jury de qualification, à l'image des « grades » (et des traitements non réversibles qui leur sont liés) accordés aux fonctionnaires, quelle que soit la fonction effective qu'ils assurent.

Bernard Friot identifie, à la base de son raisonnement et de ses propositions politiques, ce qu'il nomme les institutions du capitalisme et cherche dans un « déjà- là » conquis par les luttes ouvrières ce qui en annonce les prémises révolutionnaires¹⁶. Il préconise ainsi la disparition du marché du travail (« l'emploi » ou « convention capitaliste du travail ») qu'il propose de remplacer par un salaire octroyé à tout individu majeur, sans validation aucune de sa participation effective à la production. Le « déjà- là » de cette proposition est selon lui le système effectivement « déjà-là » de la sécurité sociale.

Pour Bernard Friot et ses émules du réseau-salariat, la sécurité sociale, conquise par la Résistance à la sortie de la guerre en France, comme en Belgique¹⁷, ne constitue pas un système *assuranciel* et solidaire, qui lierait les actifs envers les inactifs, les bien-portants envers les malades ou les infirmes, les jeunes envers les vieux, ceux qui n'ont pas d'enfant envers les parents. La sécurité sociale est, ou du moins peut aujourd'hui être lue, comme un système de salarisation sociale de tous ceux qui sont producteurs de valeur économique « hors emploi », donc hors capture capitaliste. La cotisation sociale n'est pas une ponction sur le salaire de ceux qui ont un emploi mais un ajout à ces salaires que chaque entreprise est tenue de verser, proportionnellement à sa masse salariale propre, pour financer des salaires sociaux qui reconnaissent ainsi sans qu'elle soit mesurée la valeur économique produite par les chômeurs, les pensionnés, les parents et les prestataires de soin.

Le salaire à vie que préconise Bernard Friot, c'est l'extension à tous d'un

¹⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=cjL1MuE5wpl>

¹⁷ <http://www.philocite.eu/basewp/wp-content/uploads/2015/11/La-Fin-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-sociale.pdf>

accès sans condition (dès l'âge de 18 ans) à un salaire social démocratiquement déterminé. C'est comme un chômage déconditionné, accordé à tout le monde ; ou la retraite à 18 ans, financée à un moment donné par reprise totale du profit capitaliste au bénéfice de tous les producteurs de la valeur, ceux qu'on nomme aujourd'hui les « travailleurs », avec ou sans emploi, indépendants ou de profession libérale, pensionnés, chômeurs, malades ou invalides. On l'aura compris, aux prémisses même des modalités de financement de leur proposition, les tenants du RDB et du salaire à vie s'opposent totalement : les uns veulent bien souvent supprimer la cotisation sociale et même souvent la sécurité sociale dans son ensemble alors que Bernard Friot et le réseau salariat font de leur extension la base politique et économique de leur système.

Subvertir le capitalisme ?

Pour eux d'ailleurs, le salaire à vie ne peut fonctionner sans d'autres transformations essentielles. Bernard Friot préconise ainsi la disparition de la mesure de la valeur économique par le Temps de travail (remplacée ici par la valeur liée à la qualification de la personne, comme c'est déjà le cas dans la « fonction publique », autre conquête des luttes ouvrières), la suppression de toute forme de propriété lucrative à laquelle il substitue la propriété d'usage, individuelle (mon logement m'appartient tant que j'en use) ou collective (un collectif d'artisans boulangers est propriétaire de son outil commun de travail tant qu'il en use) et la suppression de l'investissement par crédit bancaire, donc du prêt lucratif. L'investissement se ferait dorénavant par subsidiation sans remboursement et à la demande, auprès d'une caisse d'investissement mutuelle, comme en bénéficie déjà aujourd'hui une bonne partie du système associatif et/ou non marchand, par exemple. Qui dit



Bernard Friot

ÉMANCIPER LE TRAVAIL

ENTRETIENS
AVEC PATRICK ZECH



LA DISPUTE
travailetsalariat

suppression du crédit bancaire dit aussi suppression de toute dette publique mais exige du coup la reprise en main par l'Etat de la création monétaire.

Car le financement de tous ces investissements non lucratifs, de tous les salaires à vie et des frais de fonctionnement des services publics gratuits qui seraient maintenus, voire redéployés, se ferait soit effectivement par création monétaire (uniquement pour l'investissement lourd), soit pour l'essentiel par répartition, simple et immédiate (sans accumulation d'argent), de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des producteurs du pays (soit l'ensemble du Produit Intérieur Brut : 400 milliards en Belgique actuellement), valeur ajoutée sur laquelle le capital, disparu, ne fonctionnerait donc plus rien alors qu'aujourd'hui, chez nous, il s'en accapare près de 40%, soit 160 milliards environ chaque année.

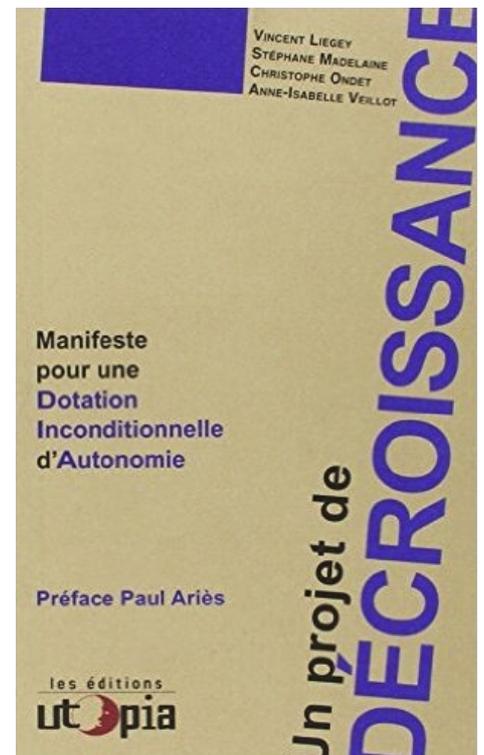
Au même titre qu'elle définit et accorde le statut politique de *citoyen*, auquel sont corrélés le droit de vote et le droit d'éligibilité par exemple, la Constitution accorderait aux *producteurs* un statut politique du même nom, qui leur donnerait le droit à un salaire à vie mais aussi de participer, selon diverses modalités à inventer, animer et faire exister, aux nouvelles institutions politiques qui devront être mises en place, comme la caisse mutuelle d'investissement ou les structures d'accréditation des grades ou des qualifications.

Et les communs dans tout ça ?

Alors y a-t-il quand même quelque chose de commun entre toutes ces pistes qui cherchent à nous sortir d'une impasse indiscutable. Et bien précisément, et sans doute seulement, l'impasse commune à laquelle elles prétendent s'attaquer. D'une part, la raréfaction de l'emploi disponible qui ne va faire que s'accroître. Certains économistes prédisent que d'ici 20 ou 30 ans, 50% des boulots actuels dans le monde vont disparaître grâce au développement exponentiel de la robotisation et de l'automatisation. D'autre part, les limites que la crise environnementale imposent à toute politique centrée sur la croissance : un Plan Marshall aujourd'hui serait de la folie. Dans un tel contexte, il devient difficile d'imaginer que l'on mène encore des politiques qui se donnent pour objectif le plein emploi, et c'est pourtant ce que font ou prétendent faire depuis trente ans sans aucun succès tous les

gouvernements européens. A cette évidente impasse politique répondent positivement pourtant un nombre croissant de personnes réfractaires à toute remise à l'embauche, parce que désireuses de travailler plus librement. L'aire de la figure d'un salarié adulte, majeur, autonome, entrepreneur, libéré de toute aspiration à se mettre au service de ce que l'économiste et philosophe Frédéric Lordon appelle des désirs-maîtres¹⁸ est peut-être arrivée. L'enjeu de civilisation qui se joue là est de savoir si l'émergence de telles nouvelles figures va pouvoir se faire bien sûr, mais aussi si elle se fera selon des rapports de mise en concurrence ou des rapports de libre coopération, sur des logiques d'accaparement privatif et lucratif ou plutôt sur des logiques de contribution à la construction d'une intelligence et d'un bien vivre collectifs¹⁹.

Pour qu'émergent de telles nouveautés, il faudra que soient rencontrées au moins deux conditions. D'une part, assurer à ces nouveaux producteurs un cadre de protection sociale solide et consistant, aussi performant que celui qui a été conquis et a finalement prévalu durant plus de 70 ans dans le capitalisme industriel fordiste. D'autre part, autoriser la parole interdite, celle que bride une véritable omerta sur les aspirations réelles de dizaines de milliers de chômeurs (mais aussi de salariés employés), coincés dans les rets d'institutions de contrôle qui empêchent toute expression hors du cadre langagier selon lequel un chômeur ne peut que désirer être embauché au plus vite (sous peine d'ailleurs de se voir exclure de tout droit à des ressources financières de base) et tout embauché ne peut qu'aspirer à tout supporter pour garder son emploi (sous peine en vérité de se voir interdire l'accès aux mêmes droits). Tant que fonctionnera ce double chantage, dans un cadre idéologique et moral où l'emploi est sacralisé, il sera difficile de penser et de construire avec les acteurs concernés -les producteurs de fait de la valeur économique- les



¹⁸ <https://regulation.revues.org/9110> ou <https://lectures.revues.org/1191>

¹⁹ Lire à ce sujet : STIEGLER Bernard, *L'emploi est mort, vive le travail. Entretien avec Ariel Kyrou*, éd. Mille et une Nuits, 2015

nécessaires portes de sortie d'un train d'enfer dont la locomotive est peut-être bien partie pour aller nous exploser tous... contre le mur. A moins que...

Références :

JOIN-LAMBERT M.-T., « *Le cumul salaires/allocations représente-t-il une voie d'avenir ?* » in *Droit social*, 2000, n°6, p.632-636 (<http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=1550601>)

La possibilité de cumul entre salaires tirés d'un revenu d'activité et allocations relevant de régimes d'assurance ou d'assistance sociale existe dans le système français, sous un certain nombre de conditions limitatives. Celles-ci ont été progressivement élargies et ces cumuls concernent depuis le milieu des années 1980 un nombre croissant de bénéficiaires. Faut-il pour autant franchir le pas et rendre les possibilités de cumul plus larges et surtout permanentes ? Une telle réforme constituerait un élément déterminant de la transformation de la protection sociale, mais la question est de savoir pour quelle finalité et quel type de société. La systématisation et la pérennisation des possibilités de cumuls de salaires et d'allocations réorienteraient nos systèmes de protection sociale vers un système d'allocation universelle ou de revenu minimum d'existence et renverraient alors à des questions de philosophie politique ayant trait à l'avenir du travail et aux fondements de la solidarité collective. Si ces mesures poursuivaient un objectif de redistribution des revenus, il serait certainement plus opérant d'envisager des mesures appropriées par voie fiscale.

HIRSCH Martin, WARGON Emmanuelle, SARTHOU-LAJUS Nathalie, « Revenu de solidarité active : quelle philosophie ? Entretien avec Martin Hirsch et Emmanuelle Wargon » in *Études* 1/2009 (Tome 410), p.33-41 (www.cairn.info/revue-etudes-2009-1-page-33.htm.)

Il y a vingt ans, le Revenu minimum d'insertion redéfinissait le contrat social dans le sens d'un effort de solidarité à l'égard des exclus du travail. Aujourd'hui, le Revenu de solidarité active a pour ambition de réconcilier la solidarité et le travail, pour faire face à de nouvelles situations de pauvreté et d'exclusion, dont l'accroissement des travailleurs pauvres.

Sandrine FREMEAUX, Christine NOEL-LEMAITRE, « *Qu'est-ce qu'une juste rémunération ? ce que nous enseigne la conception du juste salaire de Thomas d'Aquin* » in *Management & Avenir* 2011/8 (n° 48), p. 76-93.

Cet article propose d'utiliser la philosophie de Thomas d'Aquin, et plus précisément sa conception du juste prix et du juste salaire, afin de comprendre ce qui se joue dans les débats actuels sur la politique de rémunération des grandes entreprises et notamment des banques. En quoi la définition d'un système de rémunération équitable pour tous est-il un enjeu politique et social majeur ? Quels sont les critères d'une rémunération équitable ? La pensée thomiste apporte des éléments de réponse à ces deux questions et permet d'esquisser les contours d'une politique de rémunération équitable orientée vers la recherche du bien commun.